

## Déclaration de Marc Vuillemot Maire de la Seyne-sur-Mer

« A deux jours du scrutin municipal, j'appelle l'ensemble des équipes des candidats à la retenue.

Seules les affiches officielles peuvent être apposées, et uniquement à la place désignée à chacun sur les panneaux électoraux. L'affichage sauvage est proscrit ; sans préjudice d'éventuelles suites pénales, des constatations seront faites et le coût des nettoyages effectués par les services communaux sera facturé aux contrevenants.

Au-delà, j'invite les uns et les autres à la mesure dans leurs propos et documents de propagande ; la courtoisie, voire l'humour dès lors qu'il est respectueux des personnes, ne font jamais de mal à la démocratie. L'invective et la diffamation ne favorisent que le rejet des institutions et du devoir électoral républicain »

Contact presse : 04 94 06 90 22  
[presse@la-seyne.com](mailto:presse@la-seyne.com)

